

## Rapport de la réunion n° 2021-08 du Comité consultatif de l'Agence fédérale pour la Sécurité de la Chaîne alimentaire du 24 novembre 2021

<b>AFSCA</b>	Herman Diricks (président), Jean-François Heymans (DG Politique de contrôle), Katrien Beullens, Djamel Dehas, Jean-Philippe Maudoux, Jos Dusoleil (DG contrôle), Denis Nanga (DG Services généraux), Vanessa Reyniers, Steven Hippe, Yasmine Ghafir (DG Labos), Liesbeth Van De Voorde, Ellen Marès, Tom Lierman, Jean-Sébastien Walhin, Kathy Brison, Hélène Bonte, Guy Vanbelle, Audrey Rigo, Jasper Pasgang, Jérémy Farvacque, Martine Paduart, Yentl Denayer (Services de l'Administrateur délégué)					
<b>Cabinet</b>	Caroline De Praeter					
<b>Membres du Comité consultatif</b>						
		ME	MS		ME	MS
	Bert Véronique/Ardies Luc	1		Nijs Wien/Denys Jurgen	1	
	Boseret Géraldine/Noiret Aurélie			Ogiers Luc/Valérie Bastin		
	Claes Nathalie/Dupuis Marleine	1		Rosvelds Sandra		
	Closset Françoise/Anceau Christine		1	Piraprez Laura/Lemmens Babs	1	
	D'Hooghe Katrien/ Mortaignie Evelien	1		Plas Nele/Van Volden Olivier		
	De Craene Ann/Vanoirbeek Luc	1		Poriau Pierre/Hagenaars David		1
	De Greve Nathalie/Sami Hemdane		1	Pottier Jean-Luc/Claeys Yvan	1	
	De Jonghe Evelyne/Dufays Nicholas	1		Roland Dominik/Logist Sylvia		
	Lien Callewaert/De Wijngaert Lambert	1		Spitaels An/Sonnet Eric	1	
	Declercq Patricia/Decuyperre Evelien	1		Semaille Marie-Laurence/Aurélié Noiret	1	
	Diels Eve/Van Der Hooft Anthony	1		Stevens Bert/Velghe Jan	1	
	Fonck Myriam/Sophie Bôval		1	Storme Sébastien/Maes Vinnie		
	Fonteyn Freija/Spenik Kathleen	1		Tamigniaux Daphné/Fabien Bolle	1	
	Goossens Els/Van Keerberghen Georges	1		Teughels Caroline/Biermans Lynn		
	Gore Michael/Vandewynckel Anneleen	1		Van Bogaert Noémi/Gallet Guy		
	Hallaert Johan/Geeraerts Wim	1		Van Bossuyt Peter/Demeure Gaëthane	1	
	Jaeken Peter/ Johan De Haes	1		Van Damme Eddy/ Denoncin Albert		
	Laurysen Sigrid/Maertens Gwendoline			Vandamme Hendrik/De Swaef Peter	1	
	Marchal Nicolas/Aline Lecollier			Vandenbroucke Joost/Van den Broeck Aline	1	
				Vandewijngaarden Sofie/Engel Sophie		
				Cécile Willemaers/Sibylle Declercq	1	1
	<b>1</b> Présents					
	<b>0</b> Absents					
	<b>e</b> Excusés					

## Ordre du jour

<b>1.</b>	<ol style="list-style-type: none"><li>1. Approbation de l'ordre du jour</li><li>2. Actualité (pour information)</li><li>3. Réaction de Michael Gore (FEBEV) par rapport à la Commission de recours</li><li>4. Discussion de l'adaptation de l'AR rétributions en ce qui concerne les rémunérations des CDM</li><li>5. Rapport d'activités de l'AFSCA + site internet + E-learning + principaux résultats de l'enquête des consommateurs 2021</li><li>6. Simplification administrative et opérationnelle</li><li>7. Rapport annuel 'Amendes administratives'</li><li>8. Feed-back fonctionnement CE AMCRA</li><li>9. Délais de réalisation (point d'action Comité consultatif mai)</li></ol>
<b>Divers</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Remplacement de Mathilde De Becker (membre effectif AB-REOC) par Bert Stevens</li><li>- Présence éventuelle de Chloramphénicol dans de la pulpe de betterave française</li><li>- L'utilisation de protéines animales dans les aliments pour animaux</li><li>- Impact du covid-19 sur les activités de contrôle</li></ul>

### **Point 1 : Approbation de l'ordre du jour**

L'ordre du jour est approuvé.

Madame Goossens (BB) signale qu'elle souhaiterait encore discuter de l'impact de la nouvelle vague de coronavirus sur les activités de contrôle et du nouvel AR 'amendes administratives'.

Le président souligne que ce point sera intégré dans les points divers et que le nouvel AR 'Amendes administratives' pourra être abordé brièvement après le rapport annuel.

Monsieur Hallaert (Fevia) signale qu'il a été convenu de toujours mentionner « pour information », « pour avis » et « pour avis final » dans l'ordre du jour et que cela n'est pas le cas pour cette réunion.

Le président indique que le secrétariat en tiendra mieux compte à l'avenir.

Monsieur Hallaert (Fevia) signale également que lors du précédent Comité consultatif, il a été mentionné que la procédure Salduz allait être expliquée lors du Comité consultatif de novembre.

Le président indique que l'ordre du jour était déjà chargé et que ce point sera abordé plus tard. Ce point figure déjà à l'ordre du jour du Comité consultatif de janvier.

### **Point 2 : Actualité**

Aucun point d'actualité n'est cité.

### **Point 3 : Réaction de Michael Gore (FEBEV) par rapport à la Commission de recours**

Monsieur Gore (FEBEV) signale qu'un certain passage de la note de FEBEV concernant l'indépendance du cabinet dans le cadre de la procédure de recours a suscité un certain émoi lors du dernier Comité consultatif. Il s'adresse tout d'abord à madame De Praeter, qui n'a pas apprécié la manière dont ce passage était formulé. Il comprend la réaction de madame De Praeter et souhaite s'excuser pour la formulation peu subtile de cette phrase qui n'avait pas pour but d'offenser le Cabinet, ni le Ministre. Cette remarque émane de la vision d'un tiers (à savoir monsieur Gore en personne) qui constate que des membres du personnel sont détachés de l'AFSCA au Cabinet et que ces derniers sont impliqués dans des dossiers provenant de l'organisation d'où ils sont détachés. D'un point de vue impartial, cela semblait être un obstacle potentiel à un traitement neutre des dossiers.

Il ajoute que sur le site internet de l'AFSCA, il n'y a pas d'informations sur un code déontologique spécifique qui régit ce genre de situation comme par exemple au SPF Finances, ce qui a conduit monsieur Gore à conclure à tort qu'il était question d'un traitement partial. L'intervention de madame De Praeter lors du précédent Comité consultatif a permis de clarifier les choses, elle a décrit les processus - préalables à la décision du ministre - qui sont mis en place au niveau du Cabinet.

Il ajoute que son absence lors du Comité consultatif d'octobre n'avait rien à voir avec ce dossier et qu'il n'a pas non plus apprécié cette remarque. FEBEV répond toujours à l'appel du Comité consultatif afin de participer à la réflexion et de donner un input critique.

Il ajoute que la situation proprement dite a donné lieu à une relecture de la note que FEBEV avait introduite à l'époque. Sur base des avis, une réunion a été organisée avec plusieurs collègues afin de faire examiner la procédure de la Commission de recours par plusieurs parties. Vu le court délai, la note adaptée a été transmise hier soir. Celle-ci tient compte à la fois du feed-back de l'AFSCA et du nouvel input du Comité consultatif. Elle reflète les opinions de BFA, VIP, NVP, FEBEV et BVK.

Monsieur Gore indique qu'il n'y a pas d'objections fondamentales ; il est toutefois demandé de tenir compte des considérations reprises dans la note pour la finalisation de la procédure de recours.

Madame De Praeter (cabinet Clarinval) dit qu'elle apprécie la réaction. Le cabinet a également examiné de près tous les documents relatifs à la Commission de recours. Nous comprenons qu'il y ait un input et que des préoccupations soient exprimées. Au sein du Comité consultatif, les problèmes peuvent également être abordés. Il s'agit plutôt de la manière dont cela a été mis sur la table. Cela figurait noir sur blanc dans un document. Le Conseil d'État a décidé qu'il n'y avait ici pas d'inconvénients en ce qui concerne la notion d'indépendance. Nous restons ouverts au dialogue et aux discussions mais il ne faut pas non plus oublier que le ministre Clarinval est en charge de la sécurité alimentaire, en plus d'autres compétences. Si la sécurité alimentaire est menacée, il doit être clair qu'elle passe avant tout.

Le président affirme que les personnes détachées au cabinet sont là pour apporter une certaine expertise au sein du cabinet. Un collaborateur du cabinet doit rendre des comptes au ministre.

En outre, il indique que ce document sera ajouté au dossier envoyé au ministre et que l'AFSCA formulera une réponse quant aux aspects qu'il demande de prendre en considération. Plusieurs points sont déjà fixés juridiquement, comme la référence aux sanctions. Cela va de soi car le tribunal est la seule instance qui peut prendre une sanction. Ce dossier ne sera pas rediscuté lors du prochain Comité consultatif mais sera soumis comme document au service juridique de sorte que les arguments de l'AFSCA figurent clairement sur ce document.

Madame D'Hooghe (BFA) signale qu'il est important que la procédure de recours soit bien définie et qu'il est nécessaire d'avoir un regard extérieur sur l'indépendance de la Commission de recours.

Le président signale que ce point sera repris dans le rapport.

Madame Goossens (BB) demande pourquoi la discussion est clôturée. Elle pensait que ce n'était pas l'avis final et que des explications, etc. allaient encore être envoyées aux membres du Comité consultatif. Elle demande également s'il y a des changements fondamentaux qui sont proposés dans la note transmise la veille par monsieur Gore.

Johan Hallaert (Fevia) signale que toutes les discussions et tous les documents allaient d'abord être envoyés aux membres du Comité consultatif, avant d'être transmis au ministre. Cela a été mentionné dans le rapport du Comité consultatif d'octobre.

Le président signale que toutes les discussions et tous les documents seront soumis aux membres et puis, au ministre. Aucun changement fondamental n'est ajouté au dossier. Nous pouvons mettre en œuvre les petites modifications qui ont été décidées lors du précédent Comité consultatif. Toutefois, à un moment donné, il faut arrêter la discussion. Nous transmettrons aux membres les commentaires de l'AFSCA sur le document de FEBEV de sorte que tout le monde sache où nous en sommes.

Madame Goossens (BB) demande ce qu'implique désormais la suite de ce dossier.

Le président indique que cette note et les réponses de l'AFSCA à celles-ci seront ajoutées au dossier destiné au ministre et que les membres recevront le dossier complet qui sera transmis au ministre.

Madame Bert (UNIZO), madame De Jonghe (HRZKMO), madame Callewaert (BCZ), monsieur Hemdane (Comeos) signalent qu'ils insistent vraiment sur l'indépendance de la Commission de recours, à savoir l'ajout de personnes indépendantes pour discuter des dossiers.

Monsieur Jean-François Heymans évoque l'analyse juridique qui a été effectuée suite aux remarques émises lors du dernier CC où l'on a fait remarquer que le délai d'introduction d'un recours est supprimé en cas de force majeure. Cela doit être mentionné dans le projet d'AR. Cela ne s'est toutefois pas avéré nécessaire ; si les circonstances le justifient vraiment, cela peut être autorisé. En outre, il y a également eu une remarque, reprise dans l'arrêté, selon laquelle l'opérateur peut se faire assister par plusieurs experts.

**ACTION** : Les notes des fédérations avec l'argumentation de l'AFSCA seront transmises aux membres et seront également ajoutées au dossier envoyé au Ministre, avec les résultats des discussions menées lors du CC.

<b>Point 4 : Discussion de l'adaptation de l'AR rétributions en ce qui concerne les rémunérations des CDM</b>
---

Monsieur Dusoleil aborde, à l'aide de la présentation, la problématique des CDM, la proposition d'actions à court terme, la proposition d'actions à moyen terme, la discussion sur l'augmentation des honoraires des CDM et les engagements réciproques.

Remarques FEBEV

Monsieur Gore (FEBEV) dit avoir été surpris que l'exposé des motifs soit déjà abordé au Comité consultatif cinq jours après la concertation avec le secteur des viandes, car aucun rapport sur l'échange de vendredi n'est encore disponible. Celui-ci pouvait être joint aux présents documents en vue de la préparation du Comité consultatif, de sorte que la discussion technique au sein du Comité consultatif puisse être ramenée à l'essentiel.

Le président indique qu'au Comité consultatif, d'autres organisations sectorielles ont également demandé de mener la discussion ici afin que tout le monde dispose des mêmes informations. Le secteur n'a encore pris aucun engagement formel lors des discussions. De plus, un tel Arrêté royal (AR) Rétributions doit être soumis à l'avis du CC.

Monsieur Gore (FEBEV) clarifie la position des secteurs des abattoirs. L'indemnité de l'expert vétérinaire est inextricablement liée à l'organisation de l'expertise, le secteur demandant explicitement une rationalisation du recours aux experts vétérinaires, mais également des frais généraux liés à l'expertise. La diminution du nombre d'abattoirs, de 109 à moins de 70, au cours des dix dernières années, est révélatrice, les coûts d'expertise étant restés à peu près identiques au fil du temps, surtout en ce qui concerne le coût global de l'expertise.

La clé de répartition appliquée à la facturation des abattoirs et aux CDM conduit à plusieurs questions qui restent actuellement sans réponse. Selon cette clé de répartition, l'établissement d'une facture pour nos entreprises coûte 482 euros par facture (840), et l'accompagnement et le suivi des CDM coûtent 5300 euros par CDM (565). Le RCO et la mise en place d'une comptabilité analytique pour les activités d'expertise depuis 2019-2020 est une avancée, mais qui n'est pas totalement concluante, selon FEBEV. Toujours en termes de frais généraux, il y a une différence entre les frais généraux de 15 % qui nous ont été présentés en 2019 et les frais généraux (8,73 € par heure prestée par un CDM) qui nous ont été transmis par l'agence et pour lesquels nous arrivons à 18,8 %.

Il va de soi que ces discussions influencent les échanges au sein des secteurs en ce qui concerne les possibilités d'avoir recours à l'augmentation demandée. Les discussions sont en cours et des organes de décision internes devront suivre avant de pouvoir donner un feedback à l'agence.

Compte tenu du délai imparti extrêmement court, on se retrouve devant le fait accompli, ce qui pourrait freiner l'issue positive des discussions. Il s'agit également d'une interprétation du principe de respect. De plus, cette augmentation substantielle a un lourd impact sur les opérations commerciales dans la chaîne, où il doit être communiqué en temps opportun pour justifier le surcoût. Cela n'a pas été possible compte tenu du timing actuel. Il n'a pas pu être répondu par l'affirmative à la question de savoir si l'éventuelle augmentation de 8% (+indexation) conduira à une garantie de disponibilité des experts vétérinaires pour le planning et les heures d'abattage demandés par les opérateurs. Il en résulte une incertitude, même en cas d'éventuel octroi d'une augmentation. Un avis des secteurs des abattoirs suivra prochainement en ce qui concerne les possibilités des secteurs par rapport à une éventuelle augmentation de la rétribution d'expertise. Comme indiqué précédemment, le secteur collabore évidemment à l'élaboration d'un nouvel AR Expertise.

Monsieur Gore fait ensuite un commentaire, à savoir que l'indexation de cette année est aussi considérablement plus élevée (1,77%).

#### Remarques sur le slide 4

Monsieur Gore indique que la FEBEV s'était concertée avec le professeur Houf, un expert en surveillance vétérinaire de la sécurité alimentaire, qui a confirmé qu'il y a plus qu'assez de vétérinaires diplômés et qu'il faut donc examiner les raisons pour lesquelles il y a moins d'intérêt à devenir CDM et ce qui fait défaut dans la formation et qui change la mentalité des vétérinaires en formation.

Il a également été souligné que l'expertise basée sur le risque comporte des opportunités, une rationalité pouvant compenser un retard d'afflux, également à long terme. Le professeur Houf

est l'un des pionniers du projet européen Ribmins qui s'intéresse à cette question. Le secteur des veaux à l'engrais est très demandeur vu le haut degré de disponibilité des données concernant la détention des veaux à l'engrais et, par extension, également d'autres secteurs en fonction du feed-back de ces recherches.

#### Slide 5 : réaménagement des lieux d'expertise

M. Gore (FEBEV) indique qu'il s'agit de solutions à court terme.

La réaménagement des lieux d'expertise est déjà en cours mais en fonction de la méthode de calcul actuelle, la diminution des postes d'expert vétérinaire par rapport à une rétribution qui ne tient aucun compte du recours à ces experts (dans certains abattoirs, on a recours à moins d'experts à certaines périodes) a un impact contraire aux principes du RCO. Celui-ci stipule que la rétribution doit être transparente et doit couvrir les dépenses. Aucun profit ne peut donc être généré.

L'AFSCA veut accélérer l'afflux par des campagnes. C'est une bonne idée, mais pourquoi un afflux spontané et permanent n'est-il pas possible au lieu de miser sur deux campagnes par an ? On pourrait aussi opter pour entretenir un contact direct avec les étudiants de l'orientation « Surveillance vétérinaire de la sécurité alimentaire ».

L'accent est mis sur les vétérinaires. Dans quelle mesure l'AFSCA a-t-elle fourni des efforts au cours des dernières années pour attirer des non-vétérinaires ou des contacts ont-ils été pris avec des écoles supérieures et des universités pour identifier l'AFSCA en tant que chargé de mission ? Il est également possible de faire appel à des non-vétérinaires pour des missions, en dehors des secteurs des viandes, pour lesquelles la législation européenne n'exige pas l'intervention d'un vétérinaire.

#### Slide 6

Monsieur Gore (FEBEV) indique que les abattoirs de volailles et de lapins sont demandeurs de la mise en place d'une expertise assistée par l'établissement mais qu'une sensibilisation et un accompagnement de l'AFSCA, en collaboration avec les secteurs, sont nécessaires.

Il est mentionné qu'il n'est pas possible d'attendre plus longtemps. FEBEV approuve cette remarque. En 2019, FEBEV a eu une réunion kick-off avec l'AFSCA. En décembre 2019, l'OCR était d'application, ce qui a incité les États membres à être transparents quant aux coûts liés aux rétributions qui sont perçues pour les prestations fournies. En mars 2020, une concertation a eu lieu au cours de laquelle la proposition d'AR expertise a été expliquée. À l'époque, il a été déclaré qu'il fallait l'examiner ensemble car cela pouvait créer des opportunités pour chaque acteur. En juin 2020, FEBEV a transmis une note à l'AFSCA, celle-ci reprenait des questions détaillées sur les mécanismes de financement de l'AR. Le 4 septembre 2020, FEBEV a fait savoir à l'AFSCA que l'exemple élaboré présentait quelques lacunes importantes. Le dossier a alors semblé au point mort. En septembre 2021, FEBEV n'a reçu une réponse de l'AFSCA qu'à la demande de clarification des chiffres. Durant les diverses réunions du Comité consultatif, FEBEV a insisté à plusieurs reprises sur le fait qu'une augmentation des rétributions pour l'expertise devait être liée à la révision de l'AR expertise. Vendredi dernier, le 19 novembre 2021, une proposition d'AR expertise a été expliquée. Dans cette proposition,

il incombe aux abattoirs et aux entreprises d'exportation de répercuter l'augmentation de 8% du coût des experts vétérinaires. FEBEV doit avoir la possibilité d'y réfléchir et doit pour ce faire obtenir les informations nécessaires, et se dit frustré par la vitesse à laquelle cela doit avancer. Cette demande est sur la table depuis plusieurs années maintenant. La présentation peu nuancée de l'augmentation de 8% conduit à une discussion difficile. Les deux dossiers, à savoir l'organisation future de l'expertise et l'augmentation des salaires des CDM, sont séparés mais indissolublement liés.

#### Slide 7

Monsieur Gore (FEBEV) nous en dit plus au sujet d'une comparaison avec le service Bien-être animal. Il y a une rémunération plus faible au niveau fédéral qu'au niveau régional. Au niveau régional, on compte 71 vétérinaires, qui sont présents trois heures par jour d'abattage, contre 565 vétérinaires au niveau de l'AFSCA. Nous parlons donc d'une augmentation de 8% pour les 565 vétérinaires de l'AFSCA. L'approche est ici différente ainsi que le nombre d'heures prestées. Un respect mutuel entre toutes les parties, à savoir l'AFSCA, les experts vétérinaires et les abattoirs, doit servir de base aux discussions relatives à la problématique des flux entrant et sortant d'experts. Lors de la concertation, on n'a pas non plus donné de garanties concernant la continuité du service public qu'est l'expertise vétérinaire dans les établissements.

#### Slide 8

Monsieur Gore (FEBEV) signale qu'il est mentionné que des accords existent déjà et que le dossier est déjà passé par l'Inspection des Finances. La peau de l'ours est vendue avant même qu'il ne soit tué.

Il demande si l'Inspection des Finances a reçu différents modèles ou seulement la répercussion linéaire.

Au niveau de la certification, tous les secteurs sont impliqués, FEBEV ne peut dès lors pas se prononcer étant donné que cette discussion ne relèvera pas de leur mandat en tant que secteur des abattoirs.

#### Slide 12

Monsieur Gore (FEBEV) mentionne que les principes avec lesquels FEBEV est d'accord, ont déjà été fournis dans la note de vision. Vendredi, 19 novembre 2021, il a été pris connaissance d'un système rudimentaire qui devait être analysé de manière plus approfondie et sur lequel l'input de FEBEV devra être fourni d'ici la date convenue, à savoir le 14 janvier 2022. La collaboration de FEBEV avait déjà été formellement promise à plusieurs reprises à l'AFSCA.

Le président signale qu'il faut tenir compte du timing car les contrats des vétérinaires doivent être signés entre le 15 et le 23 décembre. Si ces vétérinaires ne viennent plus signer leurs contrats car ils trouvent que leur rémunération est insuffisante, cela aura alors un impact sur la disponibilité des CDM dans les abattoirs.



Madame Goossens (BB) signale que les garanties de cette disponibilité en dehors des heures classiques constituent une condition importante. Il s'agit de matériel vivant et ce planning ne peut pas être arrêté comme ça. Elle fait preuve de compréhension à l'égard des collaborateurs de l'AFSCA et des vétérinaires mais cela reste une emplâtre sur une jambe de bois. Des solutions à court et long terme doivent être trouvées. Les abattoirs ne peuvent pas fermer parce qu'il n'y a pas de CDM disponibles. Elle demande s'il a été déterminé quelque part que cet argent doit provenir des rétributions. Si cela doit être réglé en deux semaines, il serait préférable de le faire à partir des réserves de l'AFSCA, en signe de respect de la part de l'AFSCA. Ensuite, les discussions entre les secteurs et l'AFSCA pourront commencer.

Le président indique que les réserves de l'AFSCA ne doivent pas uniquement servir à résoudre des problèmes. La secrétaire d'État au budget a défini des lignes claires à cet égard. Jusqu'à présent, nous nous sommes toujours efforcés d'atteindre un équilibre financier entre les recettes et les dépenses sur le plan de l'expertise. Nous pouvons démontrer que cet équilibre a toujours existé, à un niveau plus élevé que celui d'un abattoir individuel. Les autres mesures sont évidemment tout aussi importantes mais des contrats doivent être signés.

Madame Goossens (BB) mentionne qu'elle n'est pas d'accord sur ce point et que nous aurons les mêmes discussions l'année prochaine. Cette augmentation est une marque de respect, rien de plus.

Le président mentionne que les vétérinaires ne le voient peut-être pas seulement comme une marque de respect.

Madame Semaille (FWA) dit qu'elle partage l'intervention d'Els Goossens.

Elle estime qu'on est confronté à une situation d'urgence et que les réserves sont faites aussi pour résoudre les problèmes d'urgence, même si à plus long terme on doit réfléchir à une autre solution. Elle apprécie le travail de fond qui est en cours dans les services de l'AFSCA. Une revalorisation salariale peut être une bonne réponse pour améliorer la disponibilité des vétérinaires CDM, mais cela ne suffit pas. Cela ne répond pas complètement aux problèmes, il y a d'autres choses à faire. Concernant la rapidité d'implémentation, Madame Semaille veut attirer l'attention sur le fait qu'il faut laisser le temps à l'ensemble de la filière de l'agroalimentaire d'absorber les coûts qui vont augmenter de manière importante. Il faut laisser le temps à l'ensemble de la filière agro-alimentaire d'absorber les coûts et de se concerter notamment avec la grande distribution. Si on va trop vite, elle craint que la répercussion se fasse encore vers le secteur primaire.

Monsieur Hallaert (Fevia) demande une clarification. La dia 8 mentionne que les rétributions n'augmentent pas seulement pour le secteur des abattoirs, mais bien pour l'ensemble des prestations effectuées par les CDM, à savoir aussi la certification. Cela concerne aussi la certification à l'exportation, mais comment faut-il interpréter les choses ? Il s'agit pourtant ici d'une augmentation pour les vétérinaires, et ceux-ci ne traitent qu'une minorité des certifications à l'exportation ? Il n'y aura donc pas d'augmentation à venir pour la certification à l'exportation de bières, de chocolat, de légumes surgelés,...? Cela ne serait pas une bonne chose.

Monsieur Dusoleil explique que le calcul est réalisé pour toutes les prestations effectuées par les CDM. Il y a des CDM qui signent des certificats d'exportation dans le secteur de la bière,... Mais ils ne représentent qu'un nombre limité. C'est la raison pour laquelle nous prévoyons une augmentation de 3 % pour les certifications. Certaines de ces prestations effectuées par les CDM ont lieu tôt le matin, tard le soir ou durant le week-end. Les CDM sont également actifs dans le secteur des fruits et légumes. Nous avons effectivement recherché d'autres spécialisations, par exemple des ingénieurs, le terme 'CDM' ne se limite donc plus aux vétérinaires, mais il s'agit là d'un nombre très limité.

Le président tient à ajouter que, dans certains cas, l'OCR impose que la certification soit réalisée par un CDM. Nous nous sommes toujours efforcés de répartir les certifications de manière à permettre leur réalisation par un certain nombre d'agents de l'AFSCA, et à confier la partie variable à des vétérinaires. Si nous devons systématiquement mettre du personnel à disposition pour ces certifications, cela engendrerait un coût élevé que l'on ne pourrait jamais compenser par une augmentation de 3 % pour les vétérinaires. Pour mener à bien toutes les activités de certification, nous essayons d'être le plus indicatif possible. Il serait illusoire de penser que nous puissions par exemple demander aux vétérinaires qui délivrent des certificats de venir à l'abattoir à 4 h du matin pour une expertise vétérinaire.

Monsieur Hallaert (Fevia) indique qu'il s'agit d'un nouveau point pour eux et qu'ils devraient pouvoir se concerter à ce sujet avec leur base. Pour notre secteur, l'exportation constitue également une grande priorité.

**ACTION :** Une réunion supplémentaire du Comité consultatif aura lieu en décembre.

Monsieur Dusoleil aimerait ajouter quelque chose au sujet des frais généraux. Ces dernières années, nous avons déployé de nombreux efforts pour tenter d'attirer de nouveaux CDM. Un cours est donné dans les universités de Liège et de Gand. Nous organisons des stages et emmenons des étudiants avec nous sur le terrain. L'AFSCA est également présente aux salons de l'emploi et à toutes sortes d'événements rassemblant des vétérinaires afin de rendre la profession attractive. Tous ces frais sont également repris dans les frais généraux.

Monsieur Gore (FEBEV) mentionne que tout le monde doit se rendre compte qu'il n'est pas ici question d'un manque de respect, raison pour laquelle nous devons mener toutes ces discussions. Le point de départ est bien une discussion technique, où les doléances des vétérinaires sont entendues. Par définition, la FEBEV ne peut qu'apprécier les initiatives prises par l'AFSCA pour garantir l'afflux de nouveaux CDM. Son approche à l'égard des frais généraux relève d'un autre ordre de grandeur. En 2019 et 2020, une concertation s'est tenue avec le Directeur général de la DG Contrôle de l'époque ainsi que deux directeurs d'ULC afin de recueillir des informations explicites sur l'organisation de l'expertise vétérinaire. Nous avons alors demandé quelles modalités étaient appliquées pour déterminer, pour chaque ULC, combien de personnes devaient être mobilisées en fonction du nombre d'abattoirs,... Nous avons ainsi pu constater qu'il n'y avait pas de structure pour le calcul et l'affectation des effectifs en lien avec la supervision de l'expertise vétérinaire. Cela a peut-être changé entre-temps. C'est un exercice que l'Agence devrait réaliser. L'OCR a contribué à orienter la discussion sur le volet de la transparence et de l'univocité de la manière de couvrir les coûts. C'est la raison pour laquelle cela est tellement important pour la FEBEV. Le nombre d'abattoirs ne va pas augmenter au fil du temps, au contraire même. De ce point de vue, il est légitime de

s'interroger sur les différentes méthodologies car il s'agit ici de moyens que le secteur doit mettre sur la table pour permettre la réalisation de ces services rendus à la société.

Le président mentionne que l'avis des secteurs est connu et que nous allons dès lors poursuivre le travail en tenant compte de cet avis.

Madame Goossens (BB) demande quelles sont maintenant les conclusions de cette discussion. Quelles vont être les suites ? Elle souhaiterait relire les différents avis avant que le dossier ne soit transmis au Ministre.

Le président précise qu'une représentante du Cabinet se trouve aussi autour de la table et qu'elle tiendra compte de ces remarques.

Madame De Praeter (Cabinet Clarinval) confirme prendre bonne note des remarques soulevées. Les principales conclusions, qu'elles parviennent directement ou indirectement au Cabinet, seront prises en considération dans la discussion. Nous en tiendrons compte lorsque nous traiterons le dossier.

Madame Goossens (BB) mentionne qu'il n'est pas toujours évident de savoir clairement quel est l'avis final du Comité consultatif.

Le président répond que cela indique formellement où nous sommes. Tous les éléments vont être pris en considération et intégrés dans la discussion.

**Point 5 : Rapport d'activités de l'AFSCA + site internet + E-learning + principaux résultats de l'enquête des consommateurs 2021**

Monsieur Walhin présente le rapport d'activités de l'AFSCA ainsi que le nouveau site internet et passe en revue les principaux résultats de l'enquête des consommateurs 2021.

Monsieur Gore (FEBEV) signale qu'il est important que les professionnels n'aient pas à surfer parmi les informations génériques pour retrouver des informations spécifiques. En d'autres termes, le site internet doit être facilement accessible mais pas uniquement pour les consommateurs. Les objectifs d'utilisation pour les professionnels sont peut-être ici différents. Cela a-t-il été pris en compte lors de la révision du site ?

Monsieur Walhin dit que cela a été pris en compte. Les workshops qui ont été effectués se concentraient aussi sur le groupe cible des professionnels. L'AFSCA a eu beaucoup de contacts avec eux. Parmi les thématiques mises en avant sur le website, on peut constater la prise en compte des professionnels dans le sens où les starters sont mis en avant par la déclaration d'une activité, l'explication du déroulement des contrôles, ... Ce sont des sujets qui vont directement toucher les professionnels. Les professionnels peuvent également ajouter des remarques sur le site internet et sur base de celles-ci, l'AFSCA peut éventuellement adapter le site internet. Nous souhaitons que cela reste dynamique.

Madame Callewaert (BCZ-CBL) demande quel est le délai prévu.

Monsieur Walhin affirme que le site internet sera en ligne d'ici la fin de l'année 2022. Une période est également prévue pour le transfert du contenu de l'ancien site vers le nouveau site. En juin 2023, le site internet sera entièrement terminé.

Madame Brison fournit davantage d'explications sur les e-learning de l'AFSCA à l'aide de la présentation.

Madame Goossens (BB) demande si l'e-learning comme alternative ou alternative partielle aux amendes administratives sera à l'avenir étendu à d'autres secteurs.

Monsieur Gore (FEBEV) complète qu'il est effectivement intéressant d'envisager cette possibilité en dehors du contexte B2C. Le principe qui s'applique ici est plutôt d'utiliser une approche alternative afin de remplacer les amendes administratives.

Le président indique que nous examinerons aussi cette possibilité en dehors du secteur B2C mais que nous avons d'abord misé sur ce secteur car c'est le plus grand groupe visé par la cellule de vulgarisation. En ce qui concerne les amendes administratives, nous devons établir une évaluation afin d'examiner quel est l'impact réel des initiatives que nous avons prises. Cet aspect sera également encore soumis au Comité consultatif.

Monsieur Walhin demande de ne pas communiquer les informations que les membres ont reçues aujourd'hui (les principaux résultats de notre enquête consommateurs). Une communication vers la presse est prévue à cet effet.

Le président indique qu'il a été prouvé dans la présentation qu'un gros travail a été fourni et que nous sommes en train de professionnaliser la communication. Nous en constatons petit à petit les effets. Une enquête sera également menée auprès des opérateurs. Celle-ci sera lancée début 2022.

#### **Point 6 : Simplification administrative et opérationnelle**

Monsieur Heymans présente la simplification administrative et opérationnelle au moyen de la présentation.

Monsieur Gore (FEBEV) signale que le dossier dans le cadre des prélèvements sanguins pour la maladie d'Aujeszký lui est inconnu. Celui-ci est antérieur à son rôle au sein de la FEBEV.

Monsieur Heymans signale qu'il peut examiner avec d'autres organisations agricoles si cela est réalisable.

Madame De Jonghe (HRZKMO) demande quelle est l'estimation budgétaire pour l'exemption des contributions pour un SAC validé.

Le président indique qu'en ce moment, ce n'est plus une option au niveau budgétaire.

#### **Point 7 : Rapport annuel 'Amendes administratives'**

Madame Reyniers donne davantage d'explications sur le rapport annuel des amendes administratives par le biais de la présentation.

Monsieur Gore (FEBEV) indique qu'il est mentionné dans la slide 11 que les contrôles renforcés s'élèvent à zéro mais que le principe des contrôles renforcés s'est en fait retrouvé dans les contrôles annuels réguliers qui sont réalisés dans le secteur de la viande. Il est intéressant de pouvoir voir le rapport entre 2018, 2019 et 2020 pour les informations dans le diagramme circulaire.

Madame Reyniers signale que cette comparaison est reprise dans le rapport annuel complet et que le rapport annuel pourra être transmis plus tard aux membres du Comité consultatif, moyennant l'accord du président.

Le président indique qu'il est d'accord.

**ACTION** : Le rapport annuel sera transmis aux membres du Comité consultatif.

Madame Goossens (BB) a une question concernant le nombre élevé de PV dans les exploitations agricoles. Elle demande s'il n'y a pas un lien ici avec le fait que le plan de contrôle ait été réalisé à 100% dans les exploitations agricoles malgré le Covid-19.

Le président signale que seul le secteur distribution a connu une réduction du nombre de contrôles.

Madame Reyniers indique que le pourcentage du nombre de PV est resté stable par rapport aux années précédentes. Il n'est pas anormalement élevé.

Monsieur (FEBEV) en profite pour encore faire une remarque à ce sujet. Il est intéressant de savoir quel est le pourcentage de réalisation du plan dans les secteurs par rapport au nombre d'amendes, PV...

Madame Bert (UNIZO) signale que le nombre de PV dans le secteur du commerce de détail est en augmentation ; pour UNIZO, il serait intéressant de savoir s'il s'agit de supermarchés, de magasins spécialisés... Elle demande si l'AFSCA peut fournir plus de détails à ce sujet. Il a également été affirmé que l'amende administrative n'est levée par le biais d'un audit de validation que dans un 1% des cas. Elle demande si l'on sait aussi ici qui cela concerne : les supermarchés, les magasins spécialisés...

Madame Reyniers dit qu'elle peut sans problèmes transmettre ces chiffres.

**Point 8 : Feed-back fonctionnement CE AMCRA**

Madame Dal Pozzo (AMCRA) donne plus d'explications sur le fonctionnement de CE AMCRA à l'aide de la présentation.

Le président déclare que l'AMCRA fournit un travail très important. Il est très utile que le Comité consultatif soit mis au courant chaque année. En cas de questions, celles-ci peuvent être posées via les adresses mail qui sont mentionnées dans le powerpoint.

**Point 9 : Délais de réalisation (point d'action Comité consultatif mai)**

Madame Ghafir donne plus d'explications sur les délais de réalisation au moyen de la présentation.

Madame Goossens (BB) demande ce qu'il se passe lorsque le délai de réalisation maximal prévu ne peut plus être considéré comme raisonnable, par ex. quelques mois. Y a-t-il des conséquences pour l'opérateur ?

Madame Ghafir répondra à cette question par e-mail en raison d'un manque de temps lors du Comité consultatif.

#### **Point 10 : Divers**

- Remplacement de Mathilde De Becker (membre effectif AB-REOC) par Bert Stevens.

Les membres sont d'accord avec le remplacement.

- Présence éventuelle de Chloramphénicol dans de la pulpe de betterave française

Monsieur Martin (UNE) explique que l'AFSCA suit le dossier depuis quelques semaines. Début octobre, nous avons reçu 4 analyses pour la présence de chloramphénicol par des OCI dans des aliments d'engraissement. Les prélèvements ont été effectués par des personnes différentes et les analyses par des OCI différentes. Le dosage est rassurant, légèrement supérieur à la DMR. Le chloramphénicol est un antibiotique interdit depuis environ 30 ans, il s'agit d'une substance qui est fabriquée par une bactérie. Il dispose d'un statut légal ambiguë puisqu'on ne peut absolument pas le retrouver dans des produits d'origine animal mais il peut être présent dans des produits d'origine animale, car produit de façon naturelle par des bactéries qui sont présentes dans le sol. On le retrouve parfois à des taux élevés dans des plantes. Des prélèvements ont été effectués pour confirmer les résultats non conformes. Une source a été identifiée comme étant des pulpes de betteraves d'origine française. Pour l'instant, une société est concernée. Toutes les informations concernant les échantillonnages sont transmises aux autorités françaises pour enquête et l'UNE est en relation avec eux. Une communication vers les secteurs via BFA a eu lieu le 2 novembre pour informer que des traces de chloramphénicol peuvent être présentes dans ce produit ou dans des aliments d'engraissement. L'analyse de risque qui a été faite est assez rassurante car nous n'avons, pour l'instant, pas retrouvé ces pulpes dans d'autres produits que dans des aliments d'engraissement pour bovins. La littérature scientifique montre que les bovins métabolisent bien le chloramphénicol. Des analyses d'urine de bovin ont été effectuées sans y retrouver de traces alors qu'il s'agit de la matrice la plus sensible. Une nouvelle campagne est en cours dans plusieurs ULC. Nous avons échantillonné du lait, sans retrouver de chloramphénicol. Pour donner une idée, si on le retrouve dans l'urine, les quantités dans l'urine par rapport au tissu musculaire ou hépatique sont de l'ordre de 80 à 300 fois supérieures. Ceci nous donne encore une grande marge de sécurité si nous avons une détection dans l'urine, ce qui n'est pas le cas. D'après l'analyse de risques de la politique de contrôle, il existait un danger chez les animaux monogastriques comme les porcs ou les volailles. Il y n'a pas encore de lot établi non-conforme dont on dispose d'une traçabilité probante. Nous ne disposons pas encore

d'exploitation porcine pour effectuer une analyse dans l'immédiat et confirmer l'analyse de risque rassurante qui a été faite, ceci sera réalisé dès que possible. Le dernier développement dans ce dossier est que plusieurs firmes de fabrication d'aliments pour animaux ont contacté l'AFSCA, car des lots ont été bloqués car ils ont été notifiés comme contenant du chloramphénicol. Une réponse standard qui met l'accent sur la responsabilité des opérateurs a été préparée. L'objectif étant que le chloramphénicol ne se retrouve pas dans la chaîne alimentaire, les opérateurs doivent faire tout ce qui est possible pour l'éviter. L'accent doit être mis sur l'analyse interne et celle des fournisseurs. Le fournisseur français doit aussi prendre sa responsabilité. Nous verrons ensuite, lorsque nous aurons des analyses plus étayées et basées sur plus d'échantillons, si l'attitude peut changer mais de toute façon, le chloramphénicol ne peut pas se retrouver dans la chaîne alimentaire.

Madame D'Hooghe (BFA) signale qu'elle avait demandé que ce sujet soit brièvement abordé au sein du Comité consultatif. La sécurité alimentaire est effectivement prioritaire mais nous avons reçu de l'AFSCA la demande d'informer nos membres sur cette problématique. C'est difficile pour la BFA car un signal est ici donné sans explication supplémentaire. Dans la pratique, cela provoque de nombreuses questions et des augmentations de prix. La BFA est alors contactée et ne peut donner que peu de réponses. Elle demande si l'on peut un peu plus mettre au point la manière de communiquer aux secteurs car jusqu'à présent, cela reste plutôt général. Les membres ne savaient pas par exemple qu'ils devaient prélever plus d'échantillons, ou qu'il y avait un certain délai... Ces questions sont donc restées sans réponse. À ce moment-là, nous aurions souhaité une mise au point concernant la communication.

Monsieur Martin indique qu'une analyse des risques est en cours. Une communication aux opérateurs concernés a été faite. Nous informerons tout le monde le plus rapidement possible. Pour l'instant, nous ne pouvons pas prendre de décision définitive sur les produits. L'évaluation doit être faite par les opérateurs. Au sein de l'AFSCA, nous pouvons encore faire un résumé décrivant tous les faits qui se sont produits ces dernières semaines, mais pour l'instant il n'y a pas d'autres informations précises qui peuvent être transmises aux entreprises.

Le président signale que l'AFSCA doit également disposer de l'information avant de pouvoir la transmettre. La première préoccupation était qu'il ne devait pas y avoir de contamination dans les produits d'origine animale. Nous l'avons éliminée. La France ne nous a pas non plus transmis rapidement son feedback. Au fur et à mesure que l'AFSCA recevra des informations, celles-ci seront partagées avec les secteurs. Nous essayons ici de prendre les précautions nécessaires.

Madame D'Hooghe (BFA) comprend que la communication avec les autorités françaises peut effectivement être difficile. Nous aurions pu également nous réunir avec l'AFSCA et BFA afin de prendre une décision ensemble.

Le président comprend cela mais explique que tant qu'une enquête est en cours, il faut prendre en considération de nombreux éléments. Nous prenons note que les secteurs sont prêts à collaborer si l'AFSCA a besoin de résultats pour des analyses de risques de manière à pouvoir rassembler et utiliser les informations le plus rapidement possible.

- L'utilisation de protéines animales dans les aliments pour animaux

Madame D'Hooghe (BFA) déclare qu'elle examinera avec un collègue si cela doit encore être abordé lors d'un prochain Comité consultatif.



- Impact du COVID-19 sur les activités de contrôle

Le président signale qu'aucune mesure supplémentaire n'est prise pour le moment. On insiste bien sur le fait que les contrôleurs et les inspecteurs doivent respecter les mesures et nous supposons ici que c'est bien le cas. À l'heure actuelle, il n'y a pas de raison de reporter les contrôles.

Madame Goossens (BB) affirme que la situation actuelle n'est pas comparable à celle d'il y a quelques mois.

Le président indique que nous faisons tout ce qui est possible pour éviter que l'AFSCA soit une source de COVID dans les entreprises.

Madame Goossens (BB) déclare qu'il ne s'agit pas uniquement de la source mais également de la perception.

Le président indique qu'il faut informer l'AFSCA s'il devait avoir des plaintes concernant le non-respect des mesures.

**La prochaine réunion du CC se tiendra le**  
**Mardi 14 décembre**

\*\*\*\*\*